

Suivez
nous sur
CityKomi



Notre site: <https://ugict-rl.syndicatcgt.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

REJOIGNEZ
l'UGICT -
CGT

La CGT des
Ingénieur-es
Cadres et
Technicien-
nes

la cgt
UGICT

■ Le Conseil de prud'hommes, vous connaissez ?



Savez-vous qu'en cas de conflit avec votre employeur, il existe une juridiction dédiée aux salarié-es ?



Le Conseil de prud'hommes (CPH).

Le CPH intervient pour régler les litiges liés au travail :

- licenciement,
- salaires impayés,
- heures supplémentaires,
- harcèlement,
- sanctions disciplinaires,
- rupture du contrat de travail, etc.

C'est un outil essentiel pour défendre les salarié-es.

Il joue un rôle central pour faire respecter le droit du travail et garantir la justice sociale.

Quelques chiffres clés à Lyon

- 282 conseillers prud'homaux au 01/01/2026,
- Plus de 6 000 dossiers traités en 2025,
- L'industrie représente 13 % des affaires en 2025.

Le secteur le plus représenté est celui de l'encadrement : 35 % des dossiers.

Durée moyenne d'une affaire terminée : 18 mois

La CGT est présente au Conseil de prud'hommes :



Votre élue, Aurélie Villeneuve **UGICT-CGT** siège au CPH.

Dans un contexte de précarisation du travail et de remise en cause des droits sociaux, la présence de la CGT au CPH est plus que jamais indispensable.

Un problème au travail ?

Le bon réflexe c'est tout d'abord de prendre contact avec un-e élu-e **CGT** si vous êtes ouvrier-e et **UGICT-CGT** si vous êtes un-e technicien-ne ou un-e cadre.

En étudiant votre problème, s'il apparaît que saisir le CPH est la solution, alors vous serez bien orienté-e et conseillé-e.

Conseil de prud'hommes de Lyon

12/04/2019 - mise à jour : 20/11/2019

A+

A-



Agissez en adhérant à l' **UGICT-CGT**
Contact: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com





■ NON À UNE JUSTICE PAYANTE !!

La réduction des budgets de l'état, donc également celui de la justice prud'homale, engendre la diminution du nombre d'affaires enrôlées (moins d'affaires, c'est moins de fonctionnaires, moins de matériels, de locaux....). Pour atteindre ces objectifs, plusieurs réformes dissuasives se sont succédées.

Suppression de 62 Conseils de prud'hommes et mise en place de la rupture conventionnelle en 2008, réduction des délais de prescription de 30 ans à un an, tentative d'évitement du juge avec la médiation par des officines privées et payantes en 2015, le barème Macron qui limite l'indemnisation des salariés injustement licenciés en 2017....

RESULTAT : les travailleurs se sont éloignés des Conseils de prud'hommes et le nombre d'affaires nouvelles est passé de 206 063 à 118 200 entre 2012 et 2024. En outre, le délai moyen d'une affaire devant les prud'hommes s'est considérablement allongé passant de 9,9 mois à 15,8. A cela s'ajoute des délais d'appel qui dépassent parfois plus de 3 ans !

Le constat est catastrophique pour les travailleurs : les procès sont plus longs, plus chers, plus risqués et les chances de les gagner plus aléatoires. De nombreux salariés renoncent déjà à recourir à la justice prud'homale devant autant de difficultés.

Saisir le Conseil de prud'hommes va devenir payant !

L'idée n'est pas nouvelle, Rachida DATI avait déjà eu cette brillante idée en 2011 avant que Christiane TAUBIRA ne la supprime à compter du 1er janvier 2016 prenant en compte le mécontentement général sur cette mesure particulièrement injuste. A l'époque le droit de timbre s'élevait à 35 €. **Dégagé promptement par la grande porte, le timbre revient par le vasistas...**

Non au retour du timbre !

La loi de finance 2026 adoptée selon la procédure du 49-3 instaure donc un retour du timbre fiscal en matière prud'homale. Le paiement de ce montant constituera une condition de recevabilité de la requête. Le requérant devra s'acquitter de la somme par voie électronique. Une nouvelle fois, le recours au juge va être freiné. Avec ce timbre d'un montant de 50 €, la justice sera moins accessible pour les salariés les plus fragiles ou les plus modestes. Cette nouvelle mesure instaure une inégalité face à la justice et entre les justiciables en fonction de leurs ressources financières.

L'institution judiciaire va mal et celle de la justice du travail ne fait pas exception. Comme tous les services publics, elle souffre d'un manque de moyens tant en nombre de magistrats, de personnels de greffe ou administratif que d'un budget répondant aux besoins de notre société. Mais la justice est un pilier au fondement de notre démocratie, elle doit pouvoir s'exercer dans toute sa plénitude et offrir aux citoyens des garanties suffisantes à l'exercice des droits et des libertés.

Le service public de la justice doit rester accessible à tous, Elle doit être gratuite !



Agissez en adhérant à l' **UGICT-CGT**
Contact: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

